

Charte cours de couture collectifs hebdomadaires

Extrait : Conditions d'exécution des prestations de services (cours de couture)

L'ensemble des éléments sont à retrouver sur le site www.lacanopeefleurie.com à l'onglet « Mentions légales et conditions générales ».

Ce document concerne les cours collectifs hebdomadaires : un cours régulier dispensé une fois par semaine (sauf mention contraire) avec une durée, un prix et un nombre de séance indiqué en amont. Les participants viennent avec leur projet et sont encadrés par le professeur.

Dans les paragraphes ci-dessous, la mention « le professeur » fait référence au « vendeur » désigné dans les conditions générales de vente. De même, le « client » pourra être mentionné par les noms « élève » ou « participant ».

I. Conditions générales de vente

a) Lieu

Sauf mention contraire, les cours ont lieu à l'atelier de La Canopée Fleurie, dont l'adresse exacte à Ambérieu en Bugey sera communiquée par mail / appel / sms quelques jours avant l'atelier.

b) Résultat

La prestation consiste en un cours de couture. Le professeur est là pour dispenser un cours pour enseigner des techniques de couture (ou patronage), conseiller sur des solutions d'exécution, guider l'élève. N'étant pas l'exécutant, il n'est donc pas responsable de la qualité des finitions des produits confectionnés par les élèves. Le projet est un support à l'apprentissage : le client paie une prestation d'apprentissage et non une garantie de résultat. L'élève n'étant pas professionnel, il ne peut exiger un produit au rendu professionnel.

c) Prix et règlement

Le coût horaire des ateliers collectifs est de 18€/h par personne.

En fonction de la durée des ateliers et du nombre de séances, le coût total sera calculé et transmis en amont aux personnes concernées. Le prix total sera dans tous les cas spécifié clairement dans le formulaire d'inscription au cours.

A chaque trimestre, les créneaux prévus seront indiqués sur le site et transmis par mails aux abonnés de la Newsletter. L'ensemble des documents nécessaires sont téléchargeables sur le site pour s'inscrire.

Les inscriptions peuvent se faire :

Modalité	Documents transmis	Règlement
Par mail	En pièce jointe par mail	Par virement bancaire
Sur rendez-vous à l'atelier	Imprimés et remis en main propre	En CB ou espèces à l'atelier
Mixte	En pièce jointe par mail	En CB ou espèces à l'atelier

L'inscription sera considérée comme complète uniquement dès que l'ensemble des conditions ont été remplies :

- L'ensemble des documents ont été reçus et sont correctement remplis et signés
- Le paiement a bien été réceptionné

Les documents à transmettre sont les suivants :

- Le formulaire d'inscription complété et signé
- La charte des cours signée

A noter qu'un créneau ne pourra être validé qu'à partir de deux inscriptions complètes sur ce créneau. L'inscription n'est donc pas garantie tant qu'un retour explicite de la part de la formatrice n'a été fait. L'intégralité du montant versé sera remboursée en cas de non validation du créneau par manque d'inscriptions suffisantes.

Il pourra être proposé de rejoindre un créneau déjà lancé et non complet en cours de trimestre. Dans ce cas-là, un devis sera envoyé avec la facturation des séances restantes uniquement.

d) Durée et régularité

La durée et la régularité seront convenus en amont pour chaque groupe.

De base, il sera proposé au trimestre 10 séances de 2h chacune avec une régularité hebdomadaire hors vacances scolaires. Un calendrier précis sera établi pour clarifier les dates et visible dans le formulaire d'inscription.

En revanche, un élève ne pouvant assister à un ou plusieurs des créneaux ne pourra pas être remboursé à hauteur des séances manquées, tout le groupe étant engagé.

En cas de séance annulée par le vendeur (condition exceptionnelle uniquement - comme une maladie), une séance de rattrapage sera proposée au groupe. En cas de deux annulations sans prétexte suffisant de la part du vendeur, le groupe sera en mesure de réclamer 30 min de cours supplémentaires non facturées.

Lors des séances, un temps de rangement et nettoyage collectif de 10 minutes avant la fin du cours sera prévu pour laisser un atelier propre.

e) Assiduité

L'élève s'engage à honorer toutes les séances prévues sur le calendrier. Un élève ne pouvant assister à un ou plusieurs des créneaux ne pourra pas être remboursé à hauteur des séances manquées, tout le groupe étant engagé.

L'heure de démarrage du créneau est considérée comme contractuelle. Si le professeur ne démarre pas à l'heure indiquée, les élèves sont en droit de demander une durée supplémentaire d'atelier égale à la durée du retard. A l'inverse, un retard d'un des élèves ne peut donner lieu à un rattrapage et le cours sera démarré sans lui.

f) Matériel et matériaux

L'ensemble du matériel nécessaire (machines à coudre, ciseaux, épingle, etc.) sont fournis durant l'atelier. Le matériel personnel peut être amené mais l'élève en est 100% responsable.

Les matériaux sont considérés comme non fournis pour ce type de cours. En revanche, sur accord ensemble et notamment pour des petits morceaux de tissus, des matériaux pourront être donnés. Sinon, le vendeur proposera d'acheter sur place du tissu et de la mercerie sur la base d'une grille qui sera affichée dans l'atelier et donc la même pour tous.

Une caisse de 30L par élève sera disponible pour laisser au besoin les projets en cours et du petit matériel sur place. Le vendeur ne s'engage pas à pouvoir garder les machines personnelles sur place car en cas de demandes nombreuses, il n'aura pas l'espace nécessaire. L'accord se fera au cas par cas et n'est donc pas considéré comme acquis de base.

g) Contenu

Les cours hebdomadaires ne font pas l'objet d'un programme spécifique avec une préparation en amont de la part du professeur. Chaque élève est considéré comme autonome pour prévoir des projets à réaliser. Hors patron disponible sur place (cf. plus bas), l'élève devra prévoir l'achat et l'impression au besoin de patrons.

Cependant, le professeur s'engage à :

- Guider et conseiller sur les projets réalisables selon le temps disponible et le niveau de l'élève
- Laisser un libre accès à l'ensemble des patrons disponibles à l'atelier : patrons développés par le vendeur * ou dans les magazines présents sur place.
- Accompagner l'élève tout le long de son projet et lui prodiguer des conseils professionnels pour progresser
- Proposer au besoin des exercices ou des projets spécifiques pour monter en compétence
- Être disponible tout le temps de la séance pour répondre à des questions.

Le cours étant collectif, le temps d'accompagnement sera divisé équitablement entre tous les élèves du créneau, à l'échelle d'une séance ou sur plusieurs séances. Le client sera invité à en discuter avec le professeur en cas de ressenti différent pour rétablir l'équilibre.

* les éventuels frais d'impression nécessaires sont à la charge du client.

h) Annulation et remboursement

Sauf cas exceptionnel (maladie invalidante pour la pratique de la couture par exemple), les cours hebdomadaires ne pourront être remboursés une fois le formulaire d'inscription signé et le paiement reçu.

Dans les cas exceptionnels comme cité plus haut, il sera nécessaire de fournir un justificatif pour avoir le droit au remboursement. Dans ce cas, le remboursement sera fait comme décrit ci-dessous :

« Remboursement - Montant total facturé - 100% du coût des cours déjà réalisés (au prorata des séances prévues) - 10% du coût des séances non réalisées restantes (au prorata des séances prévues) »

II. Engagement

La signature de ce document est une condition nécessaire pour l'inscription à un cours de couture collectifs hebdomadaire. L'inscription sera considérée caduque en l'absence de ce document renvoyé signé.

Le : ... / ... /

A :

Le professeur

Nom : CAUDRON Léa

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Lu et approuvé



L'élève

Nom :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »